



Grilles en vigueur depuis le 1er janvier 2022 · vérifiées par la FSU le 30 juillet 2026 · montants par mois, pour un temps complet.

Votre carrière en un coup d'œil

2 grades · de 1 543 € à 2 841 € net par mois

GRADE 1

Pédicure-podologue de classe normale

1 543 → 2 649 €

net par mois

11 échelons · 26 ans

Au choix de l'employeur

dès le 6^e échelon, 10 ans de services



GRADE 2

Pédicure-podologue hors classe

1 758 → 2 841 €

net par mois

10 échelons · 24 ans 6 mois

Ce que vous pouvez gagner dans chaque grade

Pédicure-podologue de classe normale



1 543 € → 2 649 €

Pédicure-podologue hors classe



1 758 € → 2 841 €

Net estimé par mois, du 1^{er} au dernier échelon, sans les primes, pour un fonctionnaire à temps complet. Les grades se chevauchent : monter de grade, c'est surtout pouvoir aller plus haut.

Bon à savoir

- Changer de grade n'est jamais automatique : l'employeur inscrit chaque année des agents au tableau d'avancement, en s'appuyant notamment sur l'entretien professionnel.
- Une question sur votre avancement ou votre reclassement ? La FSU peut vous aider : fsut62.fr/contact.

Le détail de chaque grade (grille, net, suite de carrière) : Pédicure-podologue de classe normale : page 2 · Pédicure-podologue hors classe : page 3.



Grille en vigueur depuis le 1er janvier 2022 · vérifiée par la FSU le 30 juillet 2026 · montants par mois, pour un temps complet.

ÉCHELONS	BRUT PAR MOIS	NET ESTIMÉ PAR MOIS	DU 1ER AU DERNIER ÉCHELON
11	1 945 € → 3 338 €	1 543 € → 2 649 €	26 ans

ÉCHELON	DURÉE DE L'ÉCHELON	INDICE BRUT	INDICE MAJORÉ	TRAITEMENT BRUT	NET ESTIMÉ	GAIN NET
1er	1 an	444	395	1 944,50 €	1 543,35 €	
2e	1 an 6 mois	484	424	2 087,26 €	1 656,65 €	+113,30 €
3e	2 ans	514	447	2 200,48 €	1 746,52 €	+89,87 €
4e	2 ans	544	468	2 303,86 €	1 828,57 €	+82,05 €
5e	2 ans 6 mois	576	491	2 417,09 €	1 918,44 €	+89,87 €
6e	3 ans	611	518	2 550,00 €	2 023,92 €	+105,48 €
7e	3 ans	653	550	2 707,53 €	2 148,96 €	+125,04 €
8e	3 ans	693	580	2 855,21 €	2 266,16 €	+117,20 €
9e	4 ans	732	610	3 002,90 €	2 383,40 €	+117,24 €
10e	4 ans	778	645	3 175,20 €	2 520,15 €	+136,75 €
11e	fin de grille	821	678	3 337,65 €	2 649,08 €	+128,93 €

En résumé : du 1er au 11e échelon, le net estimé passe de 1 543 € à 2 649 €, soit 1 106 € de plus en 26 ans.

Net estimé : ce qui reste après les cotisations obligatoires (retraite, CSG, CRDS), pour un fonctionnaire à temps complet. Votre bulletin contient souvent aussi des primes (IFSE), une NBI ou un supplément familial : ils ne sont pas comptés ici, votre net réel est donc en général plus élevé. L'impôt prélevé à la source n'est pas déduit.

Pour comprendre

Lire la grille

Votre salaire de base dépend de votre échelon. Chaque échelon a un indice majoré : multiplié par la valeur du point d'indice (4,92278 € par mois depuis le 1er juillet 2023), il donne le traitement brut. L'indice brut sert seulement au classement.

On monte d'un échelon à l'ancienneté, une fois passé le temps indiqué dans le tableau.

Pour vous situer : votre échelon et votre indice majoré sont écrits sur votre bulletin de paie.

Pour entrer dans ce grade

- Concours sur titres complété d'épreuves, diplôme d'État de pédicure-podologue requis, menant au grade de base (pas de recrutement direct identifié).

Et après ?

Grade suivant : **pédicure-podologue hors classe**

Sa grille se termine à 2 841 € net estimé, soit 191 € de plus qu'à la fin de ce grade.

- Au choix de l'employeur : dès le 6e échelon, avec 1 an dans cet échelon, après 10 ans de services

L'avancement de grade n'est jamais automatique : l'employeur doit vous inscrire au tableau d'avancement.



Grille en vigueur depuis le 1er janvier 2022 · vérifiée par la FSU le 30 juillet 2026 · montants par mois, pour un temps complet.

ÉCHELONS	BRUT PAR MOIS	NET ESTIMÉ PAR MOIS	DU 1ER AU DERNIER ÉCHELON
10	2 215 € → 3 579 €	1 758 € → 2 841 €	24 ans 6 mois

ÉCHELON	DURÉE DE L'ÉCHELON	INDICE BRUT	INDICE MAJORÉ	TRAITEMENT BRUT	NET ESTIMÉ	GAIN NET
1er	2 ans	518	450	2 215,25 €	1 758,24 €	
2e	2 ans	558	478	2 353,09 €	1 867,64 €	+109,40 €
3e	2 ans	595	506	2 490,93 €	1 977,04 €	+109,40 €
4e	2 ans	631	534	2 628,77 €	2 086,45 €	+109,41 €
5e	2 ans 6 mois	669	563	2 771,53 €	2 199,75 €	+113,30 €
6e	3 ans	709	593	2 919,21 €	2 316,98 €	+117,23 €
7e	3 ans	750	624	3 071,82 €	2 438,10 €	+121,12 €
8e	4 ans	792	656	3 229,35 €	2 563,13 €	+125,03 €
9e	4 ans	836	690	3 396,72 €	2 695,96 €	+132,83 €
10e	fin de grille	886	727	3 578,86 €	2 840,54 €	+144,58 €

En résumé : du 1er au 10e échelon, le net estimé passe de 1 758 € à 2 841 €, soit 1 082 € de plus en 24 ans 6 mois.

Net estimé : ce qui reste après les cotisations obligatoires (retraite, CSG, CRDS), pour un fonctionnaire à temps complet. Votre bulletin contient souvent aussi des primes (IFSE), une NBI ou un supplément familial : ils ne sont pas comptés ici, votre net réel est donc en général plus élevé. L'impôt prélevé à la source n'est pas déduit.

Pour comprendre

Lire la grille

Votre salaire de base dépend de votre échelon. Chaque échelon a un indice majoré : multiplié par la valeur du point d'indice (4,92278 € par mois depuis le 1er juillet 2023), il donne le traitement brut. L'indice brut sert seulement au classement.

On monte d'un échelon à l'ancienneté, une fois passé le temps indiqué dans le tableau.

Pour vous situer : votre échelon et votre indice majoré sont écrits sur votre bulletin de paie.

Pour entrer dans ce grade

- Par avancement depuis le grade de pédicure-podologue de classe normale

Et après ?

C'est le grade le plus élevé de ce cadre d'emplois. Pour aller plus loin, il faut changer de cadre d'emplois, par concours ou par promotion interne.